Image not found or type unknown

congés pathologique maternité et attestation de salaire

Par **mercidemaider**, le **24/08/2012** à **18:53**

Bonjour,

j'ai été en arrêt maladie pathologique suite à un état de grossesse du 7 au 20 août et mon congés maternité a commencé le 21 août.

J'ai bien transmis mon arrêt maladie (le médecin a bien précisé que l'état est pathologique en rapport avec un été grossesse), je leur ai également transmis l'attestation de salaire pour la période du 7 au 20, c'est la case maladie qui est coché. N'ayant pas encore perçu mes indemnités, j'ai un doute. Mon employeur a t-il bien fait de cocher "maladie" et non "maternité" pour cette période ?
Mon employeur doit me transmettre l'attestation de salaire avec la case maternité coché cette fois ci, pour la période à partir du 21 août, début de mon congés maternité.

merci par avance pour vos infos

Par **P.M.**, le **24/08/2012** à **18:57**

Bonjour,
C'est à voir avec la CPAM mais a priori, il n'y a pas d'anomalie...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés